

GUIDE DU TRI

d'Amiens Métropole

AS TU VU
LA NOUVELLE VERSION
DU GUIDE ?
ÇA VA FAIRE
UN CARTON !



LES CONSIGNES POUR BIEN TRIER

🗑️ EMBALLAGES EN PLASTIQUE, EN MÉTAL
ET BRIQUES ALIMENTAIRES

4

🗑️ PAPIERS ET EMBALLAGES CARTON

6

🗑️ EMBALLAGES EN VERRE

8

🗑️ ORDURES MÉNAGÈRES

10

LE CYCLE DE VIE DE NOS RECYCLABLES ET DE NOS ORDURES MÉNAGÈRES

12

LES DÉCHÈTERIES D'AMIENS MÉTROPOLE

16

PENSEZ AU RÉEMPLOI !

23

LES ENCOMBRANTS

24

ZÉRO DÉCHET

25

INFOS PRATIQUES

26

FOIRE AUX QUESTIONS

27

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE EN FAVEUR DU TRI !

La gestion des déchets au sein d'Amiens Métropole a fait l'objet ces derniers mois de profondes évolutions.

Dans le prolongement de son plan déchets, la communauté d'agglomération a en effet engagé des moyens importants pour favoriser le tri des matières recyclables que sont le papier, les emballages plastique et le verre.

Il s'agit d'inscrire notre territoire dans une dynamique vertueuse sur le plan environnemental mais également de maîtriser les coûts du traitement des déchets résiduels, ce qui permettra de ne pas augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui pèse sur les ménages de l'agglomération conformément à l'engagement que nous avons pris.

Cette ambition ne peut se concrétiser qu'avec votre participation. Pour cela, il convient que vous soyez parfaitement informés des nouvelles modalités du tri.

C'est l'objet de ce guide qui regroupe l'ensemble des collectes proposées au sein d'Amiens Métropole et vous donne les indications précises concernant les bonnes pratiques à adopter au quotidien.

Page par page, il détaille les catégories de produits concernées par le tri sélectif et vous informe sur les matériaux à déposer en déchèteries, dans vos sacs et bacs jaunes et dans vos poubelles d'ordures ménagères.

Le tri est l'affaire de chacun et nous sommes convaincus de votre pleine implication pour rendre notre territoire exemplaire en matière de gestion des déchets et participer ainsi à son rayonnement.

Le Maire d'Amiens
Vice-présidente de la Région
Hauts-de-France

Le Député de la Somme
Président d'Amiens Métropole

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, EN MÉTAL ET BRIQUES ALIMENTAIRES



BRIQUES
ALIMENTAIRES



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



CANETTES, BARQUETTES ALUS, CONSERVES, AÉROSOLS

Depuis 2016, je trie en plus tous
les autres emballages ménagers



POTS DE YAOURT
EN PLASTIQUE



FILMS ET SACS
PLASTIQUE



BARQUETTES EN
POLYSTYRÈNE
OU EN PLASTIQUE



BOÎTES D'ŒUFS
EN PLASTIQUE



...À DÉPOSER DANS VOTRE
bac, sac ou point d'apport volontaire



ASTUCES

- ☞ Inutile de rincer mes emballages, il suffit de bien les vider.
- ☞ Je laisse les bouchons vissés, ils seront recyclés.
- ☞ Les emballages sont à déposer en vrac dans le bac jaune.
- ☞ Je pense aux collecteurs : je présente à la collecte mon sac jaune fermé et je lave mon bac jaune régulièrement.
- ☞ Si je suis collecté très tôt le matin, je sors mon bac la veille après 20h. Je rentre mon bac dès que possible.



☞ Les emballages ayant contenu des produits toxiques sont à déposer en déchèterie



PAPIERS ET EMBALLAGES CARTON

Tous les papiers se recyclent



PUBLICITÉS,
PROSPECTUS



CATALOGUES,
ANNUAIRES



ENVELOPPES, FEUILLES



COURRIERS, LETTRES

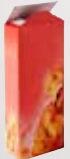


JOURNAUX, MAGAZINES

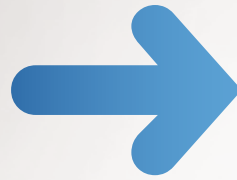
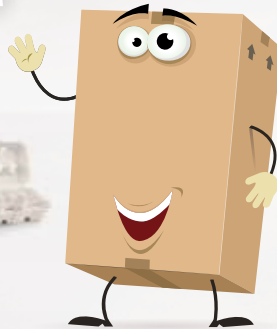


LIVRES, CAHIERS

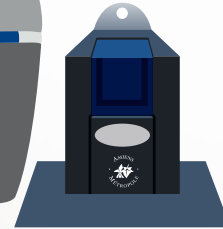
... et les emballages carton aussi !



EMBALLAGES CARTON



...À DÉPOSER DANS VOTRE
point d'apport volontaire



ASTUCES

- 👉 J'apporte en déchèterie les gros cartons (cartons de déménagement, de matériel électroménager...).
- 👉 Les cartons doivent être ouverts et pliés avant d'être mis dans le point d'apport volontaire ou présentés à la collecte. Les emballages carton ne doivent pas être imbriqués, ils seront plus facilement séparés et recyclés.
- 👉 Inutile de retirer trombones, agrafes et spirales, ils seront retirés lors du recyclage.
- 👉 Inutile de froisser les papiers, de les déchirer... aucun document ne peut être lu ou intercepté lors du recyclage !

EMBALLAGES EN VERRE



POTS ET BOCAUX
EN VERRE



BOUTEILLES EN VERRE

Triez le verre pour la Ligue contre le cancer

Dans le cadre d'une action de solidarité, la Communauté d'agglomération Amiens Métropole verse à la Ligue contre le Cancer la somme de 2 € par tonne de verre collectée. Alors n'hésitez pas !

Chaque fois que vous déposez du verre dans un conteneur, vous participez au financement de la Ligue contre le Cancer qui utilise ces fonds pour la recherche médicale et surtout pour l'aide financière et psychologique aux malades.



...À DÉPOSER DANS VOTRE
point d'apport volontaire



ASTUCES

- 👉 Le verre se recycle à l'infini !
- 👉 Le verre des bouteilles et le verre de la vaisselle ne sont pas identiques.
- 👉 Ainsi, vaisselle, porcelaine... sont à jeter dans la poubelle d'Ordures Ménagères.



ORDURES MÉNAGÈRES



VAISSELLE EN VERRE,
PORCELAINE



JOUETS CASSÉS



DÉCHETS ALIMENTAIRES



COUCHES USAGÉES



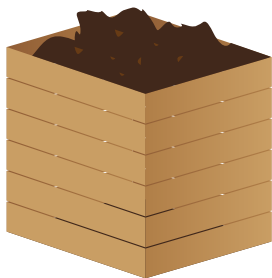
PETITS OBJETS CASSÉS



...À DÉPOSER DANS VOTRE
bac ou point d'apport volontaire



Je peux aussi...



COMPOSTER MES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Cela allège ma poubelle et me permet de faire un geste pour l'environnement en produisant, simplement, un engrais naturel...

*Faire son compost,
c'est facile !*

ASTUCES

- ☞ Les déchets sont à déposer dans des sacs fermés.
- ☞ Je sors mon bac la veille après 20h et le rentre dès que possible après la collecte.
- ☞ Je pense aux collecteurs : je dépose mes déchets dans des sacs fermés. Je maintiens mon bac propre et je le lave si nécessaire.
- ☞ Les sacs ne doivent pas être attachés au bac. En cas d'utilisation de housse de propreté, celle-ci doit obligatoirement être désolidarisée de la cuve du bac (voir explications page 25).



LE CYCLE DE VIE DES...

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, EN MÉTAL
ET BRIQUES ALIMENTAIRES

+ les
nouveaux
emballages
triés

Bac, sac ou point
d'apport volontaire



Fabrication de
nouveaux produits

Usines de recyclage
à Verdun
et Neufchâteau

Séparation
des différents
matériaux
au centre
de tri d'Amiens



Collecte
en camion
bi-compartmenté



1 VÉLO

PAPIERS ET EMBALLAGES CARTON

Point d'apport volontaire



Fabrication de
nouveaux produits

Usine de recyclage
à Rouen



Séparation
des différents
matériaux
au centre
de tri d'Amiens



Collecte



6
BOITES
DE CÉRÉALES
RECYCLÉES



1
CARTON
REFABRIQUÉ

La production
de papier recyclé,
comparée à celle
de pâte vierge,
CONSOMME ENTRE
2 ET 5 FOIS MOINS
D'ÉNERGIE ET D'EAU

LE CYCLE DE VIE DES...

EMBALLAGES EN VERRE

Point d'apport volontaire



Fabrication de nouveaux produits



puis fondu et soufflé

Verrerie

Le verre est nettoyé et pilé



Collecte



ORDURES MÉNAGÈRES

Bac d'ordures ménagères ou point d'apport volontaire



Électricité, chaleur
pour alimenter
les usines environnantes



Collecte

Partie résiduelle
envoyée en centre
d'enfouissement
à Boves



Compost

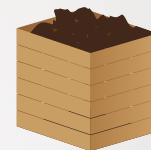
Engrais



Des bactéries
transforment
vos déchets



Usine de
méthanisation



19 980 tonnes

de compost produites et production
d'énergie permettant de chauffer
l'équivalent de 3 200 foyers de 100 m²

L'usine de méthanisation. Les ordures ménagères collectées sur le territoire d'Amiens Métropole sont acheminées vers l'usine de méthanisation. Le traitement dit par « méthanisation » a pour but de valoriser au maximum les déchets tout en évitant la production de gaz à effet de serre.

LES DÉCHÈTERIES D'AMIENS MÉTROPOLE



LES DÉCHÈTERIES SONT RÉSERVÉES AUX HABITANTS D'AMIENS MÉTROPOLE, SUR PRÉSENTATION D'UNE CARTE OBLIGATOIRE.



► LA CARTE DÉCHÈTERIE, C'EST QUOI ?

C'est une carte qui permet d'accéder aux déchèteries d'Amiens Métropole.

► COMMENT SE PROCURER LA CARTE DÉCHÈTERIE ?

La carte peut être créée dans les déchèteries Sud et Est. Pour cela, il suffit de vous munir du formulaire d'obtention (disponible en déchèterie ou sur le site www.amiens.fr/tri) ainsi que d'un justificatif de domicile (quittance EDF, GDF...). La carte vous sera alors remise immédiatement et gratuitement.

► POURQUOI PRENDRE UNE CARTE DÉCHÈTERIE ?

Afin d'assurer une meilleure gestion de ses déchèteries, Amiens Métropole restreint leur accès exclusivement aux habitants d'Amiens Métropole. Sans carte ou en cas de perte, adressez-vous au gardien pour en éditer une nouvelle.

► FACILE D'UTILISATION

Conservez **TOUJOURS** votre carte d'accès dans votre véhicule. Avant de rentrer dans la déchèterie, il suffit de présenter la carte à proximité du lecteur afin d'ouvrir la barrière. C'est une carte nominative ; pour les particuliers le numéro unique est imprimé sur la carte. Pour les professionnels, les raison sociale, qualité et numéro unique de détenteur seront également inscrits. Aucune information personnelle n'est stockée sur la carte.



Les gravats sont limités à 4 m³ par habitant et par an.

Pour les déchets des professionnels, des modalités spécifiques existent via la redevance spéciale.

**ROULEZ
AU PAS**

Pour la sécurité de tous, roulez au pas dans l'enceinte de la déchèterie.

1 DÉCHÈTERIE NORD

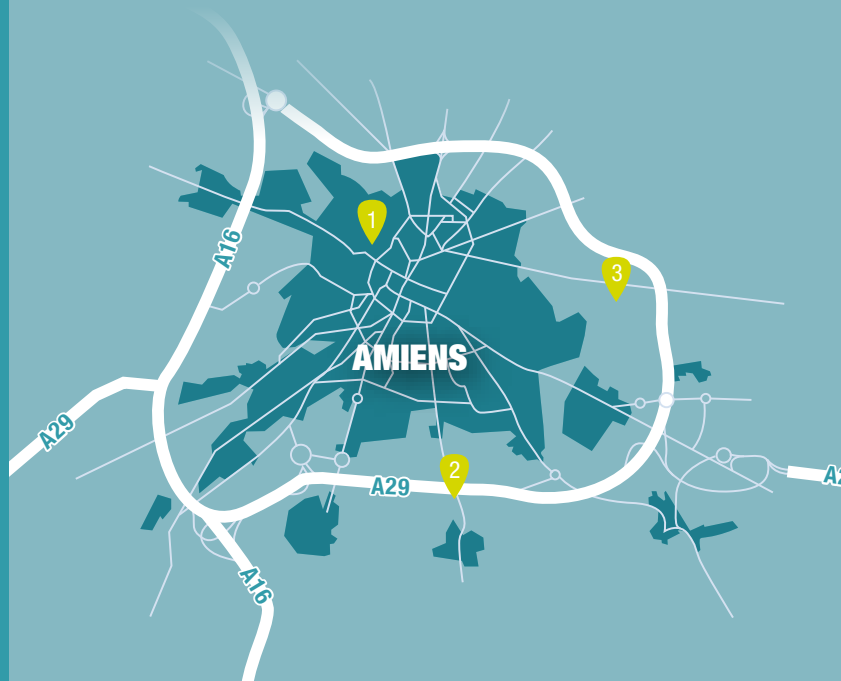
Chemin de Vauvoix - AMIENS

2 DÉCHÈTERIE SUD

CD7 - Le Montjoie - Route de Saint-Fuscien - AMIENS

3 DÉCHÈTERIE EST

ZAC de la Blanche Tache - Rue Rosa Luxembourg - CAMON



Ouvertes 7j/7 toute la journée sans interruption sauf jours de Noël et de l'An

HORAIRES :

A noter : Dernière entrée autorisée 15 minutes avant la fermeture

> Du 01/10 au 31/03 : 9h-18h

> Du 01/04 au 30/09 : 9h-20h

DÉCHETS ACCEPTÉS



DÉCHETS VERTS

Les sacs plastique et autres contenants ne doivent pas être jetés avec les déchets verts.

- Tailles de haies
- Herbe
- Feuilles
- Petites branches
- Fleurs fanées



DÉBLAIS ET GRAVATS

- Cailloux
- Briques
- Tuiles
- Ciment, béton
- Pierres
- Carrelage



FERRAILLES

- Objets ou mobilier en métal
- Objets en acier
- Barre de fer
- Brouette cassée
- Cadre de vélo...



BOIS

- Branches de + 15 cm de diamètre
- Souches (sans terre)
- Palettes
- Planches de bois, aggloméré
- Sciure propre



CARTONS

Le plastique et le polystyrène doivent être enlevés des cartons.

- Tous les types de cartons



DEEE

- Tous les appareils électroménagers (réfrigérateur, micro-ondes, fer à repasser...)
- Les écrans
- Les ordinateurs
- Les téléphones portables
- Le petit outillage (perceuse...)



PLÂTRE

- Tout déchet de construction contenant du plâtre (plâtre en enduit, carreaux de plâtre, plinthes, moulures...)
- Sacs de plâtre
- Béton cellulaire

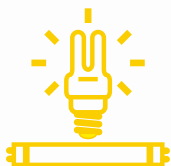


DÉCHETS DANGEREUX

- Pots de peinture ou de vernis
- Produits chimiques (White Spirit, acétone...)
- Produits phytosanitaires (pesticides...)
- Aérosols



DÉCHETS ACCEPTÉS



LAMPES

- Lampes fluocompactes dites « basse consommation »
- Tubes fluorescents dits « néons »
- Lampes à LED



MOBILIER

- Matelas
- Placard
- Table
- Chaise
- Canapé
- Bureau
- Lit
- Salon de jardin...



PNEUMATIQUES

Les gros pneus de type tracteur, machine, engin... et les pneus verdés par le temps ne sont pas acceptés.

- Pneus de voitures et motos
- Pneus de vélo, quads...
- Pneus propres sans jante



TOUT VENANT

- Moquette
- Isolant (laine de verre...)
- Verre (fenêtre, vitre, miroir)
- Polystyrène
- Objets divers ne pouvant être réutilisés



PILES, BATTERIES ET ACCUMULATEURS

- Tous types de piles
- Accumulateurs (batteries de jouets, batteries pour clôtures électriques...)
- Batteries de véhicules

RETROUVEZ AUSSI SUR CHAQUE DÉCHÈTERIE DES CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE :

pour le verre



pour le papier et emballages carton



pour les emballages ménagers



**AMIANTE ET HUILES :
PROCÉDURE SPÉCIFIQUE
À RESPECTER (page 22)**

DÉCHETS NON ACCEPTÉS :

**BOUTEILLES DE GAZ ET PRODUITS
EXPLOSIFS (se rapprocher
du revendeur)
ORDURES MÉNAGÈRES**



CAS PARTICULIERS DÉCHÈTERIE EST



LES HUILES MINÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Nous acceptons les huiles de vidange (non mélangées avec de l'eau ou tout autre déchet non huileux) et les huiles lubrifiantes.

Identifiez-vous auprès du gardien et présentez votre badge d'accès et votre justificatif d'identité (carte d'identité, permis ou justificatif de domicile).

Remplissez le registre.

Déposez vos bidons d'huiles dans la zone indiquée par le gardien.

Un échantillon de votre apport sera conservé et identifié par un numéro.

NE PAS DÉPOSER :

Huile avec présence d'eau	Huile végétale	Solvants, diluants	Liquides de frein, de refroidissement	Acides de batteries
---------------------------	----------------	--------------------	---------------------------------------	---------------------

EN AUCUN CAS VOUS NE DEVEZ VIDER VOUS-MÊME LE BIDON DANS LES CUVES DE STOCKAGE

LES DÉCHETS D'AMIANTE-CIMENT LIÉ



Venez chercher au préalable l'emballage plastique et l'étiquette Amiante auprès du gardien afin que l'ensemble de vos déchets d'amiante-ciment lié soient totalement emballés en arrivant à la déchèterie.



Identifiez-vous auprès du gardien.

Présentez lui votre badge d'accès et un justificatif de domicile puis remplissez le registre (Permet une traçabilité pour l'attestation de prise en charge de l'amiante).

Déposez vos déchets d'amiante-ciment lié emballés dans la zone indiquée par le gardien.

Déchets d'amiante-ciment lié ACCEPTÉS

Plaques planes ou profilées,
tôles ondulées, ardoises,
canalisations.



Déchets d'amiante-ciment REFUSÉS

Amiante libre et friable,
flocages, enduits, joints,
calorifugeage.



Le non respect des règles est passible de poursuites et d'amendes.

PENSEZ AU RÉEMPLOI !

ASSOCIATIONS
**DEUXIÈME
VIE**

Si vous souhaitez jeter de l'électroménager, du mobilier ou des vêtements, sachez que des associations œuvrent à Amiens Métropole afin de donner une deuxième vie aux objets qui ne vous servent plus.

QUELQUES ADRESSES UTILES

VOTRE ÉLECTROMÉNAGER

- 1 ENVIE PICARDIE**
03 22 43 14 22
21, rue Alfred Catel
80000 Amiens

VOTRE MOBILIER

- 2 LES ASTELLES**
03 22 69 26 26
3, avenue du Pays d'Auge
BP 31 80016 Amiens
E-mail : propack2@wanadoo.fr

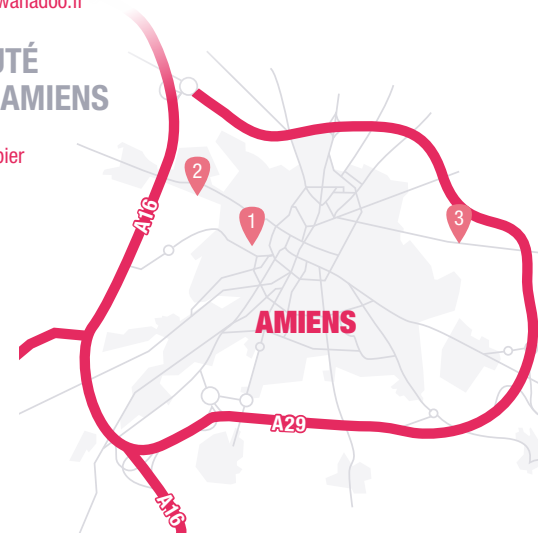
- 3 COMMUNAUTÉ
EMMAÛS D'AMIENS**
03 22 70 77 07
174, rue Lucien Barbier
80450 Camon

VOS VÊTEMENTS

CONTENEURS TEXTILES

Le Relais
Croix Rouge Française

Retrouvez la liste des points
de collecte sur :
www.amiens.fr/tri
www.lafibredutri.fr



LES ENCOMBRANTS

MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont obligatoirement disposés sur le domaine public en bordure d'une voie accessible au camion de collecte, sur un espace minéralisé (macadam, béton, etc...). Leur dépôt ne doit pas faire obstacle à la circulation des piétons et ne doit pas présenter de risque de blessures pour l'usager de la voie publique. Il est formellement interdit aux agents assurant la collecte de pénétrer à l'intérieur des habitations.

Le débarras complet d'un logement doit faire l'objet d'un dépôt en déchèterie.

A préciser que :

- ▶ Les matelas doivent être roulés et ficelés ou dans leur housse d'origine.
- ▶ Les moquettes doivent être roulées, pliées et ficelées pour offrir une longueur maximum de 1.50-1.80mètres.
- ▶ La longueur des objets ne doit pas excéder 1.50m. (Pas la peine de découper les planches en petits morceaux)

Ne sont pas acceptés :

- ▶ Pièces automobiles (pneus, pare-chocs, pièces moteur...)
- ▶ Déchets dangereux (peintures, bouteilles de gaz, solvants, huile de vidange...)
- ▶ Déchets verts, branchages
- ▶ Déchets thermiques (tondeuses, cyclomoteurs...)
- ▶ Déchets de construction et de déconstruction (gravats, placo, ciment...)
- ▶ Les déchets qui par leur dimension, leur poids ou leur nature ne peuvent être chargés dans le camion
- ▶ Cartons (tri sélectif)

Pour les habitants d'Amiens, si vous ne pouvez pas amener vos encombrants en déchèterie, vous pouvez appeler le **CIP** (Centre d'Information Public) au **03 22 33 12 12** pour une prise de rendez-vous. Les encombrants sont à sortir avant 7h.

Durant les opérations propreté organisées dans votre quartier, les encombrants sont aussi collectés.

Pour les communes d'Amiens Métropole, les encombrants sont à sortir avant 5h. Une collecte trimestrielle est organisée comme suit :

	Janvier / Avril / Juillet / Octobre	Février / Mai / Août / Novembre	Mars / Juin / Septembre / Décembre
1^{er} jeudi du mois	Dury, Vers-sur-Selle, Hébecourt, Saint-Saufieu	Camon, Rivery	Saveuse, Pont de Metz
2^e jeudi du mois	Boves	Saleux, Salouël	Remiencourt, Estrées-sur-Noye, Glisy, Blangy-Tronville, Thézy-Glimont
3^e jeudi du mois	Poulainville, Bertangles, Allonville	Longueau (secteur droite)	Cagny, Saint-Fuscien, Rumigny, Grattepanche
4^e jeudi du mois	Dreuil-les-Amiens, Sains-en-Amiénois	Longueau (secteur gauche)	Revelles, Pissy, Creuse, Clairy-Saulchoix, Bovelles, Guignemicourt

ZÉRO DÉCHET



LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !

Les habitudes de consommation et comportements de chacun jouent un rôle important sur la quantité de déchets produite chaque année sur le territoire d'Amiens Métropole.

Le dispositif de tri sélectif mis en place a pour objectif de permettre une valorisation optimale de ces déchets une fois bien triés.

Quelques petits gestes simples existent pour, en parallèle, mettre en place une démarche de réduction, réutilisation et recyclage de nos déchets.

PRÉFÉRER LES BONS CONDITIONNEMENTS

en grande quantité ou en vrac, à la coupe, qui produisent peu d'emballages, de même que les produits réutilisables et à longue durée de vie.

APPOSER UN STOP-PUB SUR SA BOÎTE AUX LETTRES

économise jusqu'à 40 kg de papier par an et par foyer.

LIMITER LE GASPILLAGE DU PAPIER

en n'imprimant que les documents indispensables en recto-verso et en réutilisant les faces verso non imprimées en tant que brouillon.

PRIVILÉGIER L'EAU DU ROBINET

et ainsi éviter 10 kg de bouteilles en plastique par an et par personne. L'eau du robinet coûte en moyenne 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille.

PRATIQUER LE COMPOSTAGE À DOMICILE

qui évite de jeter jusqu'à 40 kg de résidus de cuisine. Recyclez vous-même vos déchets de jardin et de cuisine.

RÉUTILISER CE QUI PEUT L'ÊTRE

entretenir, réparer ou donner plutôt que de jeter, louer ou emprunter plutôt que d'acheter.

INFOS PRATIQUES BACS

QUE FAIRE EN CAS DE...

BAC VOLÉ

Vous devez déposer plainte auprès de votre poste de police. Le dépôt de plainte est ensuite à transmettre au Service Déchets Ménagers (1 Boulevard du Port d'Aval) en précisant bien vos coordonnées (adresse et numéro de téléphone), le nombre de personnes dans votre foyer et le type de bac (bac Ordures Ménagères ou Emballages).

BAC ABÎMÉ

Il faut contacter le CIP au 03 22 33 12 12 et indiquer précisément la nature de la casse, le nombre de personnes dans votre foyer, vos coordonnées (adresse et numéro de téléphone) et le type de bac. Le bac cassé est ensuite à laisser devant votre habitation le jour de sa collecte afin qu'il puisse être échangé ou réparé.

J'EMMÉNAGE DANS UN NOUVEAU LOGEMENT ET IL N'Y A PAS DE BAC

Il s'agit d'une première dotation, il faut contacter le CIP au 03 22 33 12 12 et indiquer votre adresse, le nombre de personnes dans votre foyer et vos coordonnées téléphoniques. Un bac vous sera livré dès que possible.

JE N'AI PAS LA PLACE POUR STOCKER MON BAC, JE SOUHAITE QU'ON ME LE RETIRE

Un formulaire de demande de retrait de bac est disponible à l'accueil du Service Déchets Ménagers, 1 Boulevard du Port d'Aval. Cette demande est à compléter et à nous retourner signée. Le retrait sera effectué le jour de sa collecte. A tout moment, vous pourrez récupérer votre bac. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le CIP au 03 22 33 12 12.

GESTION DE LA PRÉSENTATION DES BACS À LA COLLECTE

- Les bacs doivent être en bon état, propres, et toujours remis au même endroit.
- Les couvercles des bacs doivent être impérativement fermés.
- Un ajustement de la dotation en conteneur peut-être réalisé.
- Les jours et les horaires de sortie et de rentrée des bacs doivent être respectés.
- Si vous utilisez des housses, les bacs doivent être impérativement dé-houssés avant la collecte



FOIRE AUX QUESTIONS

MES ORDURES MÉNAGÈRES ET MON SAC JAUNE SONT COLLECTÉS EN MÊME TEMPS, EST-CE NORMAL ?

Il existe à l'intérieur de chaque camion de collecte deux compartiments : l'un pour les ordures ménagères, l'autre pour le tri sélectif. Ils seront ensuite vidés séparément et ne sont donc pas traités au même endroit.

POURQUOI TRIER LES EMBALLAGES CARTON AVEC LE PAPIER EN APPORT VOLONTAIRE ?

Les emballages carton et le papier sont très similaires, ils sont composés des mêmes matériaux. Les trier ensemble en apport volontaire permet de simplifier leur tri et leur recyclage afin d'améliorer la qualité des produits recyclés.

QUE FAIRE DES CARTONS VOLUMINEUX OU EN GRANDE QUANTITÉ ?

Ils doivent être amenés à la déchèterie.

COMMENT SIGNALER UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE PLEIN ? UN GRAFFITI SUR UN CONTENEUR ? UN DÉPÔT SAUVAGE ?

Il vous suffit de contacter le CIP au 03.22.33.12.12

Les dépôts de sacs d'ordures ménagères ou de tous autres détritres sur la voie publique sont interdits et passibles d'amende.

OÙ JETER MES DASRI ET MES RADIOGRAPHIES ?

Les DASRI (Déchets d'Activité et de Soins à Risques Infectieux) doivent être placés dans des petites boîtes dédiées, disponibles en pharmacie.

Ces contenants sont ensuite à déposer à l'Espace Santé Maurice Ravel, 1 bis, rue Maurice Ravel - 80 000 Amiens - 03.22.97.11.54



LE TRI MAN C'EST QUOI ?

Ce symbole indique que tout ou partie de l'emballage est recyclable.



LE POINT VERT, C'EST QUOI ?

Ce symbole indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation des emballages ménagers. Il ne signifie pas que l'emballage est recyclable.

L'INFO TRI, C'EST QUOI ?

Ce logo vous indique comment trier votre emballage : à jeter dans la poubelle d'Ordures Ménagères ou à trier dans le conteneur de tri sélectif dédié.



Une question, un doute sur le tri ?

Un point d'apport volontaire à collecter,
un incident de bac ?

03 22 33 12 12
www.amiens.fr/tri

